Le point sur les travaux en cours et à venir

Les travaux de rénovation d'un trottoir route de Lorrez sont bien avancés. Ils permettront une véritable gestion des eaux pluviales et une mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite ou pour les poussettes. La partie PMR sera bitumée dans la première semaine de septembre pour ne pas gêner la brocante.

Le Département va reprendre, à ses frais, en septembre, l'entier de la chaussée au vu des nombreux faïençages observés.

La route d'Épisy, dans sa portion située entre la rue Grande et la rue de l'église va être fermée du **23 juillet au 1 septembre**. La SAUR va changer, à ses frais, une grosse conduite d'eau très usée ainsi que les 5 branchements plomb. La société BTP CONCEPT interviendra, ensuite, pour réparer la demi–chaussée qui était très dégradée.

La toiture nord de l'église a été totalement démoussée. Le chéneau a été réparé.

La toiture de la grange communale, située dans la cour commune derrière le commerce, est en cours de rénovation totale. La sécurité n'était plus assurée.

Pendant les vacances les agents du service technique effectueront plusieurs travaux d'entretien et de maintenance dans nos écoles pour une rentrée bien réussie.

Opération Tranquillité Vacances (O.T.V)

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile ! Limité aux mois de juillet et août à l'origine, OTV a été étendue à l'ensemble des vacances scolaires depuis 2009. Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence indépendamment des vacances scolaires.

OTV est un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie, soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation *(tentatives d'effractions, effractions, cambriolages)*. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence *(prévoir 2 jours au minimum)* en se rendant au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne *https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances* Il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

La mairie a mis en place un registre Canicule

Il incombe désormais à chaque mairie de disposer d'un registre "Canicule" nominatif où sont recensées, si elles en font la demande, les personnes âgées ou handicapées vivant à domicile. Trois catégories de personnes peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif : les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, les personnes adultes handicapées à domicile.

Notre commune dispose de ce registre canicule nominatif qui permet aux personnes inscrites de bénéficier d'une intervention ciblée auprès d'elles, en cas de déclenchement du "plan d'alerte canicule" par le préfet. Toutes les personnes susceptibles de figurer dans ce registre ont été contactées individuellement. Plusieurs d'entre elles ont choisi de remplir le formulaire (disponible en mairie) afin de figurer dans le registre et de bénéficier d'un suivi particulier de la mairie ou de leurs proches en cas de canicule.

Néanmoins, pour signaler une personne fragile et susceptible de souffrir de la canicule, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie (01.64.24.93.08.)

VILLECERF INFOS

Consultez notre site Internet
http://www.villecerf.fr

N° 33 - Juillet - Août 2018

INFOS

Le marché de Villecerf reprendra en septembre.
L'agence postale sera fermée du 13 août au 1 septembre inclus

Édito du Maire

L'été est bien installé. La victoire de l'équipe de France au Mondial a fait vibrer les cœurs des supporters. La finale bien partagée au NO STRESS laissera de bons souvenirs aux petits comme aux grands !

Après un premier semestre bien rempli, chacun va pouvoir se ressourcer pour mieux se retrouver autour d'un agenda de septembre déjà bien rempli.

Pour la première fois, le 8 septembre, de 9 h à 12 h, un **Forum** des associations va rassembler ceux qui font vivre notre village : ***Le Foyer Rural ; l'Envol ; les chasseurs; Prodhator ; l'A.M.R.C.H.M.*** Venez vous inscrire aux nombreuses activités !

Le 8 septembre également, **le NO STRESS organise une soirée concert avec le groupe THE NEXT FLOOR**, en lien avec Barbe Bleue.

Le 8 septembre enfin, **Pascale Giardina et son ensemble Tornado Assaï** vont chanter, en l'église de Villecerf, le magnifique **STABAT MATER de Pergolèse.** Les recettes de ce concert exceptionnel seront utilisées pour participer à la mise en place d'un chauffage, mis hors service, lors de la terrible tempête de 2008.

Enfin après la **grande brocante du 9 septembre**, nous vous invitons à bien **réserver votre journée du 29 septembre**, dès 10 h 30. Cette année, la **fête au village** va prendre une nouvelle ampleur en accueillant le **Festival jeunesse** et, bien sûr, nos amis du Monastère des Amis de Karen ! Bonnes vacances à toutes et à tous !

François DEYSSON

Sur votre agenda

- samedi 8 septembre, de 9h à 12h, salle polyvalente : **Forum des Associations villecerfoises,**
- samedi 8 septembre, **soirée concert au NO STRESS** avec le groupe ***The Next Floor***,
- samedi 8 et dimanche 9 septembre, à Veneux les Sablons : **Festival Terre Avenir,**
- samedi 8 septembre, à 20h30, dans l'église : **Concert classique avec l'ensemble vocal féminin Tornado Assai,**
- dimanche 9 septembre, place du village et route de Lorrez le Bocage : **Brocante de l'association l'ENVOL,**
- dimanche 9 septembre, toute la journée à Ville Saint Jacques : **Festival de la Terre,**
- samedi 29 septembre, toute la journée : **Fête du village couplée avec le Festival Jeunesse de la CCMSL.**

Permanences en mairie

Monsieur le Maire ou ses adjoints vous reçoivent, en mairie, **le samedi de 10h30 à 12h.**

François DEYSSON : 28 juillet Jacques ILLIEN : 4 août

Jean-Louis LIEBEN : 18 août François DEYSSON 25 août

Directeur de publication : François DEYSSON - **Rédaction :** Jacques ILLIEN

Les échos du dernier Conseil municipal

• Le marché de maintenance de l'éclairage public arrive à échéance à la fin de l'année 2018. Le S.D.E.S.M. s'est proposé pour renégocier un nouveau marché pour toutes les communes adhérentes au syndicat. Les élus ont décidé d'adhérer à ce groupement de commande. Ce nouveau marché sera subventionné à hauteur de 100% du montant HT par le SDESM.

• Depuis le 25 mai 2018, un nouveau règlement européen sur la protection des données est entré en application. De nombreuses formalités auprès de la C.N.I.L. disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des organismes utilisant des données personnelles est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Pour ce faire, il faut désigner un Délégué à la Protection des données *(D.P.D.)*. Le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la convention de mise à disposition d'un D.P.D. par la CCMSL. Les dix premières heures d'interventions seront assurées gratuitement par le D.P.D. Le temps de mise en conformité des données pour la commune étant estimé à 3h, celle-ci ne supportera aucun frais.

• Notre commune emploie deux agents techniques, dans le cadre des emplois aidés de type CAE-CUI. Le cadre de ces emplois aidés a changé. Désormais, l'État les prend en charge, dans le cadre des Parcours Emploi Compétences, à hauteur de 55%, toujours pour 26 heures. Le renouvellement de ces contrats est annuel sur une durée maximale de 60 mois. Les élus se sont prononcés favorablement au maintien des deux emplois aidés actuels, malgré l'impact budgétaire non négligeable pour notre commune *(3 561,12 €, sur une année pleine)*.

• Ile de France Mobilités a adressé un courrier aux communes franciliennes afin de présenter son projet de mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique. Une procédure de délégation de service public est en cours, visant à retenir un prestataire qui sera en charge de la mise à disposition, de l'entretien, de la maintenance et de l'exploitation du service sur le territoire régional. Les durées de location proposées seront longues et il n'y aura aucune location à l'heure, à la journée ou à la semaine. Ainsi, ce service n'entrerait pas en concurrence avec les entreprises de location de vélos du territoire, ciblant principalement les utilisateurs *à la journée ou au week-end*. Une offre de 10.000 vélos à assistance électrique serait déployée dans un premier temps, fin 2019, avant une possible extension du service en fonction du succès rencontré. Les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement de ce service ne seront pas supportés par les communes. Les lieux d'implantation précis de ce service ne sont pas encore connus à ce jour. Les élus ont décidé d'inscrire notre commune dans le dispositif de location longue durée de vélos à assistance électrique.

• Un jeune administré *(Thibaud BARBIER)* a sollicité la commune pour compléter le financement d'un séjour de scouts au Cambodge, organisé notamment dans le but d'apporter une aide à l'alphabétisation des enfants. Le *"Baluchon du routard"*, porté par la CCMSL, ne peut pas s'inscrire dans cette démarche car il est limité à l'Europe. Après avoir entendu Thibault BARBIER sur la présentation complète de son projet, sur les actions qu'il a menées avec son groupe pour obtenir la quasi-totalité du financement de celui-ci, les élus ont souhaité répondre favorablement à sa demande d'aide financière en versant une subvention de 200 €. Cette décision est motivée au vu de l'implication de ce jeune au sein du Conseil des Jeunes, dans les actions de la commune, au vu du caractère éthique et solidaire du voyage, du fait qu'il ne peut être pris en charge par la CCMSL, cela tout en mentionnant le caractère tout à fait exceptionnel de cette aide.

Fermeture estivale de l'espace Habitants de Villemer

La CCMSL nous informe que l'Espace des Habitants sera fermé du lundi 30 juillet au vendredi 10 août 2018 inclus, pour cause de congés d'été.

☎ : **06.25.35.43.10.** ; ***www.facebook.com/vie.sociale.ccmsl***.

Les rendez vous à ne pas manquer à la rentrée !

Le 9 septembre 2018

BROCANTE

VILLECERF

Place du village et
Route de Lorrez le Bocage
3€ le ml
Restauration sur place
Renseignements :
Annie 06 85 48 26 14 - Corinne 06 49 11 97 85

Organisé par l'association ENVOL 10, Route de Lorrez le Bocage 77250 VILLECERF N° section 77-167
Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique

Fête au village

29 septembre 2018

Cette année, notre fête du village va accueillir le festival jeunesse de la communauté de communes et, comme à l'habitude, nos amis du Monastère.

Il y en aura pour tous les goûts et cela dès 10 h30 !

FOOT2RUE, structures gonflables, musique, concours de boules, buvette, restauration, barbe à papa, pop corn, pistolet laser, babyfoot humain, course en sac, tir à la corde, concours de vélos fleuris, course d'orientation, et beaucoup de vraies surprises !